VILLE DE CARCASSONNE

N° 26121

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRIX MARQUE-PAGES BOUTIQUE MUSÉE

****

Le musée des beaux-arts et le musée de l'école de Carcassonne élargissent leur offre de vente dans leurs boutiques.

Des marque-pages sont créés à partir d'œuvres appartenant aux collections du musée des beaux-arts.

Ces derniers seront proposés dans leurs boutiques.

Je décide de fixer le prix de vente à 2,50 euros (deux euros cinquante centimes).

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 12 octobre 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100698-20261012-34587-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026

MAIRIE DE CARCASSONNE 024 AUDE 11000